

BIGANOS



PORT E DU BASSIN

52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté n°2026/0218

Prorogeant l'arrêté n°2026/0144

Portant réglementation

PISTE 210

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du Maire n°26.003 en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU l'arrêté n°2026/0144 en date du 05/03/2026

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger l'interdiction de circulation en raison du temps de séchage de la dalle béton située au niveau du pont

-ARRÊTE-

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 2026/0144 du 05/03/2026, portant réglementation de la circulation PISTE 210, sont prorogées jusqu'au 30/04/2026. La piste est totalement fermée au niveau du pont où la dalle béton a été refaite (Cf. plan annexé au présent arrêté).

Article 2 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à Biganos, le 09 avril 2026
Pour le Maire, par délégation,**



Georges BONNET

DIFFUSION :

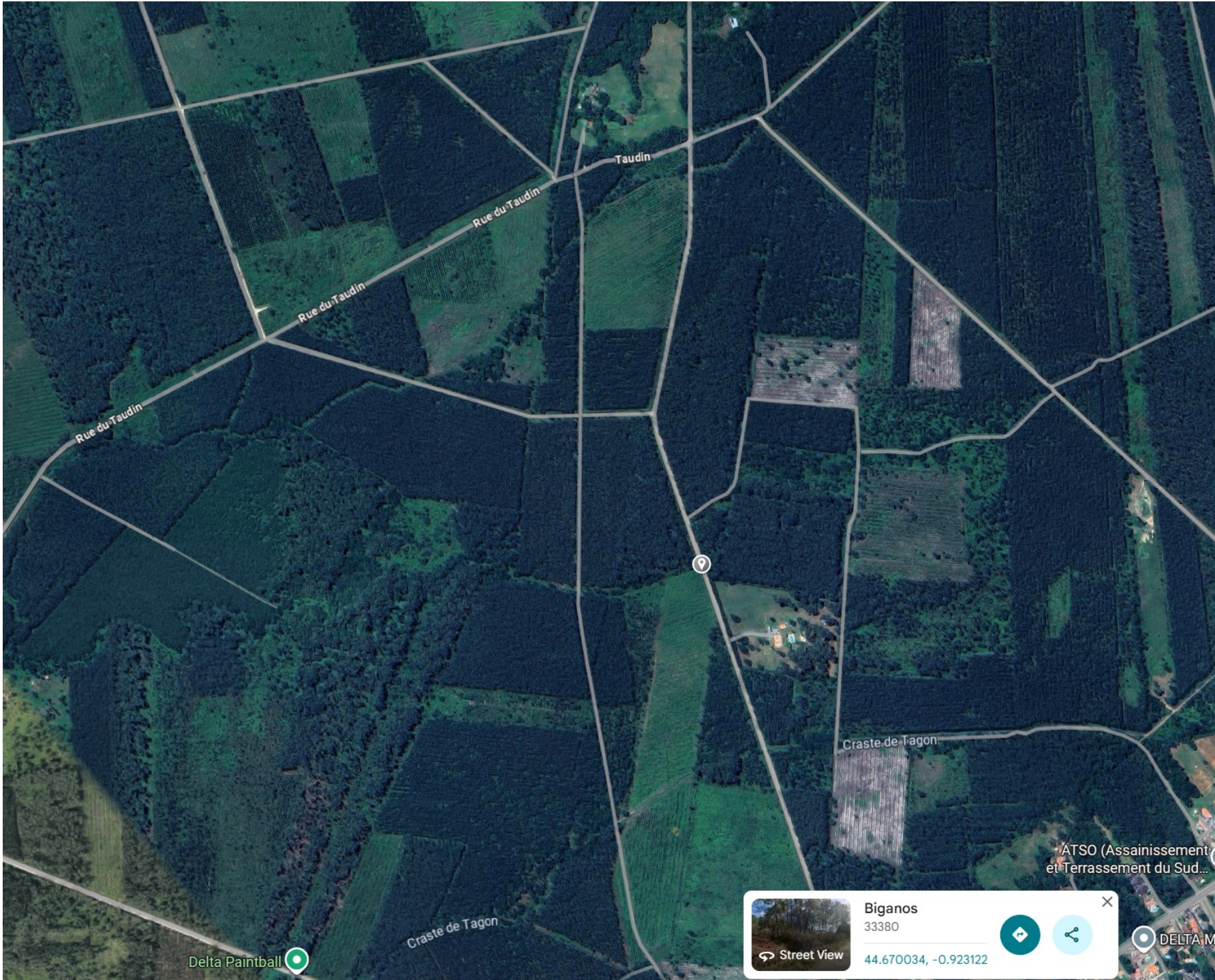
- *Monsieur Secrétariat ST (Mairie de Biganos)*
- *Monsieur Le Maire de Biganos*
- *Police Municipale (Mairie de Biganos)*
- *Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos*
- *SDIS 33*
- *COBAN*

.../...

ANNEXE : plan de situation du barrage au niveau de la dalle béton

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Delta Paintball



Biganos
33380

44.670034, -0.923122



DELTA M

ATSO (Assainissement
et Terrassement du Sud...

BIGANOS



P O R T E D U B A S S I N

52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté temporaire n°2026/0144 Portant réglementation de la circulation

PISTE 210

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

CONSIDÉRANT la demande de la DFCI pour la réfection de la piste forestière 210 (bande de roulement, accotements, fossés, accès aux parcelles)

CONSIDÉRANT que ces travaux rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/03/2026 au 10/04/2026

-ARRÊTE-

Article 1 : À compter du 09/03/2026 et jusqu'au 10/04/2026, la circulation des véhicules est interdite PISTE 210, de la D1250 à la limite territoriale Biganos/Audenge.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la DFCI ou son prestataire.

Article 3 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Biganos, le 05 mars 2026
Pour le Maire, par délégation,



Georges BONNET

DIFFUSION:

- DFCI
- Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos
- Police Municipale
- SDIS 33
- COBAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.